RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01468
Numéro SIREN : 811 609 916
Nom ou dénomination : WAYS

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2021 sous le numéro de dépôt 9993

DocuSign Envelope ID: D88B2CFD-CBD4-4B3B-92A6-7D2A380A8435

WAYS
SAS au capital de 58.820 euros
Siège social : 6 rue du Puits Bardin
77920 Samois-sur-Seine
RCS Paris n° 811 609 916

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

Le 21 octobre 2021 à 10 heures, les associés de la société WAYS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la Société.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propre le 1er octobre 2021.

Monsieur Yann RAOULT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Sébastien HAMON et Monsieur Guillaume CARMASSI, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Sébastien HAMON.

Les associés présents ou représentés possèdent 5.882 actions sur les 5.882 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport du Conseil de Direction ;
- Le rapport du Commissaire ad hoc (L 225-138 du Code de commerce) ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- Les statuts actuels et le projet de statuts modifiés de la Société.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil de Direction ;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des associés aux 1.372 actions dont l'émission est proposée,

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 13.720 € pour le porter de 58.820 € à 72.540 € par émission de 1.372 actions ordinaires de 10 € de valeur nominale, émises au prix unitaire de 255 € soit avec une prime d'émission unitaire de 245 €,

- Suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de bénéficiaires désignés,

DS N DS GL DS SH

DocuSign Envelope ID: D88B2CFD-CBD4-4B3B-92A6-7D2A380A8435

- Agrément du nouvel associé,

- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil de Direction,

- Refonte des statuts sous conditions suspensives,

- Nomination de la société DESTAMPES EMBALLAGES au Comité de Direction,

- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de Direction et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT TOTAL DE 349.860 EUROS

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Direction et constatant que le capital social est intégralement libéré,

Décide, sous réserve de l'adoption de la résolution ci-après relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, de procéder une augmentation du capital de 349.860 euros se décomposant en 13.720 euros de valeur nominale et en 336.140 euros de prime d'émission (l'« **Augmentation de Capital** »), par voie d'émission de 1.372 actions ordinaires d'une valeur de 255 euros chacune, soit 10 euros de valeur nominale et 245 euros de prime d'émission.

Décide que la prime d'émission de 336.140 euros sera inscrite sur un compte spécial de réserves « prime d'émission », sur lequel porteront les droits de tous les associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts,

Les souscriptions des actions nouvelles seront reçues au siège social, pourront être réalisées à compter de ce jour et jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, terme de la période de souscription, et seront constatées par la remise de bulletins de souscription qui devront être retournés à la société avant l'expiration du délai ci-dessus fixé,

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

La libération des actions nouvelles souscrites devra intervenir immédiatement à concurrence de 100 % du montant du nominal.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au crédit d'un compte ouvert dans les livres de l'établissement bancaire pressenti par la société savoir la banque CIC Entreprise MELUN.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si les souscriptions reçues n'atteignent pas la totalité de l'augmentation prévue.

Confère tous pouvoirs au Conseil de Direction à l'effet de :

- Recueillir le bon de souscription des actions nouvelles émises et les versements correspondants (pour les libérations en numéraires),
- Constater le cas échéant toute libération,
- Obtenir le certificat bancaire attestant de la libération des souscriptions,

DS N DS GL DS SH

DocuSign Envelope ID: D88B2CFD-CBD4-4B3B-92A6-7D2A380A8435

- Constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social ci-dessus décidée, et modifier les statuts en conséquence,
- Modifier éventuellement les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et notamment clôturer celle-ci par anticipation en cas de souscription de la totalité des actions émises,
- Procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital
- Modifier les articles des statuts relatifs aux apports et au capital social,
- Et plus généralement prendre toutes mesures utiles, signer tous actes et accomplir, directement ou par tout mandataire toutes démarches qu'il appartiendra en vue de la réalisation de ladite augmentation de capital et des formalités en découlant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES PREVU PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-138 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de Direction et le rapport du commissaire ad hoc, en conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus,

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés réservé par l'article L.225-138 du Code de commerce au profit du bénéficiaire suivant :

	Nombre d'Actions	Montant de la souscription (euros)
DESTAMPES EMBALLAGES RCS Angoulême – 320 330 061 1, route d'Angoulême 16150 Estagnac	1.372	349.860
TOTAL	**1.372**	**349.860**

L'assemblée générale des associés agréé expressément en conséquence, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, en qualité de nouvel associé de la société :

- DESTAMPES EMBALLAGES société par actions simplifiée au capital de 591.948 €, dont le siège est situé 1 route d'Angoulême – 16150 ETAGNAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ANGOULEME sous le numéro SIREN 320 330 061, représentée par son Directeur Général, M. Nicolas DESTAMPES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale des associés adopte les statuts refondus, article par article puis dans leur globalité dont l'entrée en vigueur demeure suspendue à la réalisation définitive de l'augmentation de capital objet de la première et deuxième résolution et donne tous pouvoirs au Conseil de Direction de la société afin de constater leur adoption définitive et toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DS N DS GL DS SH

DocuSign Envelope ID: D88B2CFD-CBD4-4B3B-92A6-7D2A380A8435

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, l'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de membre du Comité de Direction :

- **La société DESTAMPES EMBALLAGE**, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 320 330 061 et dont le siège social est situé 1, route d'Angoulême16150 Estagnac laquelle a déclaré accepté ce mandat et désigne Monsieur Nicolas DESTAMPES pour la représenter.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'assemblée générale des associés, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour la société NAYARI
Monsieur Yann RAOULT
Président

DocuSigned by:
NAYARI
BDF3BDF37E46471...

Monsieur Sébastien HAMON

DocuSigned by:
Sebastien HAMON
CBEE765FCE8C4F4...

Monsieur Guillaume CARMASSI

DocuSigned by:
Guillaume CARMASSI
263BF3AEF800450...

DS N

DS SH